

Communiqué de presse

Le 14 février 2025

Travaux d'entretien de la Trême à Bulle

L'Entreprise d'endiguement de la Trême effectue chaque année des travaux d'entretien du cours d'eau et de ses berges pour assurer la sécurité des riverains et favoriser la biodiversité. Pour ces raisons, dès la mi-février 2025 et durant trois semaines, des interventions sylvicoles sont prévues sur un kilomètre, en aval du Moulin de la Trême. Au vu des difficultés d'accès avec les machines de débardage, ces interventions nécessiteront aussi l'usage d'un hélicoptère afin d'évacuer les arbres abattus.

Historique et situation actuelle

En 1968, la Trême était sortie de son lit. Heureusement, aucune victime humaine ne fut déplorée, mais les crues entraînèrent des conséquences financières importantes.

Ce cours d'eau prend ses sources dans le massif Niremout – Moléson à une altitude de 2'000 m. Il s'écoule sur plus de 15 km. Un tronçon d'environ 6 km est endigué entre le lieu-dit « Moulin de la Trême » et son embouchure dans la Sarine, à Epagny.

La Trême est surveillée de près et ceci pour de bonnes raisons. En effet, son bassin versant représente 48 km². Cette grande superficie implique que de grandes quantités d'eau sont canalisées par la Trême. Le débit du cours d'eau peut devenir très important, en particulier lors d'orages ou de précipitations prolongées. Le lit de la Trême fut endigué au XX^e siècle. Ces travaux permirent de garantir un profil d'écoulement en cas de crues et de libérer des surfaces qui contribuèrent à l'urbanisation de ses rives. Toutefois, en canalisant un cours d'eau, sa vitesse et sa puissance s'en retrouvent augmentées. En conséquence, d'importantes quantités de matériaux peuvent être mobilisées par les eaux. Ces matériaux peuvent engendrer des dégâts aux habitations se situant à proximité.

Les travaux d'entretien

Il est impératif d'entretenir les berges de la Trême afin de garantir la sécurité des infrastructures se trouvant à proximité. Concrètement, il s'agit de dégager de la végétation existante les aménagements présents dans le cours d'eau, tels que les enrochements et les berges. Les racines peuvent jouer un rôle favorable et défavorable. En effet, elles permettent de stabiliser les berges de l'érosion de surface. Cependant, lorsque les arbres deviennent trop grands, les racines peuvent contribuer à déstabiliser les enrochements.

D'un point de vue piscicole, les arbres offrent de l'ombrage au cours d'eau, permettant ainsi de garder une eau fraîche, favorable à la présence d'espèces menacées telle que la truite. Par leurs cycles naturels, les arbres perdent également du matériel végétal qui se dépose dans le cours d'eau. Le bois mort est essentiel pour la faune piscicole et l'écosystème fluvial. En revanche, une forte quantité de bois mort dans le cours d'eau constitue un risque notable en cas de crue. Ces éléments pourraient être mobilisés et cumulés, donc encombrer les passages étroits. Les points sensibles sont principalement les ponts. Il est par conséquent nécessaire de trouver le bon équilibre entre la sécurité des infrastructures et l'effet positif du bois mort pour la biodiversité.

L'abattage des frênes

De nombreux frênes bordant la Trême sont atteints par une maladie fongique (dépérissement des pousses du frêne ou chalarose). Ce champignon rend les arbres particulièrement instables et friables. La chute de ces arbres génère un risque pour les promeneurs et, d'autre part, comme mentionné ci-dessus, des accumulations de bois dans la Trême sont à éviter et à éliminer.

Comment s'exécuteront les travaux

Une évacuation du bois par les rives est problématique en raison d'un accès difficile, voire impossible sur certains tronçons aussi bien en rive droite qu'en rive gauche. L'évacuation du bois par le cours d'eau est également impossible à cause de l'atteinte portée aux écosystèmes aquatiques. De ce fait, sur certains secteurs, les arbres abattus seront évacués par hélicoptère. Cette opération durera environ deux jours. Ce débardage hélicopté permettra également une sylviculture plus fine, en travaillant par poche et petit groupe. Les arbres, arbustes et buissons préservés permettront de structurer le paysage et de générer de l'ombre pour la faune piscicole.

Période d'intervention

Les travaux débuteront **vers la mi-février et se poursuivront pour une durée de 3 semaines**. Les services de l'Etat de Fribourg collaborent avec la Ville de Bulle et la Corporation forestière Moléson pour assurer le bon déroulement de ces travaux.

ENTREPRISE D'ENDIGUEMENT DE LA TRÊME, BULLE

Personne de contact :

Nicolas Pasquier, conseiller communal à la Ville de Bulle (travaux, équipements, espaces publics), président de l'Entreprise d'endiguement de la Trême, T 078 791 23 67

Bulle, le 14 février 2025

